



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux février, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

Absents excusés : Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Sophie COUTANT, Lisa COMBOT donne pouvoir à Patrick VRIGNAUD, Alain HORNOY donne pouvoir à Grégoire JAUNEAULT.

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 42 / votants : 45.

Madame Emilie PILLARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire tient à rendre un hommage à un agent d'Angers Loire Métropole décédé récemment à la suite d'un accident survenu dans le cadre de ses missions d'astreinte et à travers lui aux agents de Loire-Authion qui sont également exposés à des situations parfois délicates.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 5 janvier 2021. Celui-ci n'appelle aucune observation et il est approuvé unanimement.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

I - DOSSIER – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Monsieur Frédéric PANNIER, adjoint en charge des finances et de la commande publique, présente l'évolution de la capacité d'autofinancement pour la période de 2013 à 2020. Après l'enregistrement de niveaux intéressants en 2016 et 2017, la capacité d'épargne connaît une baisse depuis 2018. Elle s'explique sur le plan structurel par la baisse des dotations, et le maintien du niveau des charges de personnel. L'effet ponctuel de la crise sanitaire a fortement impacté tant les dépenses que les recettes (locations de salles, restauration et accueil périscolaire) de fonctionnement.

Contexte économique national

Il est marqué par l'absence de revalorisation des bases fiscales. De plus, il faut noter

- la neutralisation à compter de 2022 des effets de la réforme de la taxe d'habitation (TH) sur les indicateurs de calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), en d'autres termes le potentiel financier qui a augmenté entre 2018 et 2019 du fait de l'entrée au sein d'Angers Loire Métropole (ALM) pourrait varier à la baisse qui permettrait de recueillir des effets bénéfiques sur certaines dotations,
- la nouvelle possibilité offerte aux collectivités de voter les taux de TH sur les résidences secondaires à compter de 2023.

Contexte local :

Le travail budgétaire a été axé sur le fait de permettre une augmentation des charges de personnel à hauteur maximale de 118 000 € supplémentaires et diminution à même hauteur de l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement.

Les axes suivants devront en outre être pris en compte :

- Fin de la convention de gestion Voirie-Eaux Pluviales au 31/12/2021, veiller aux impacts budgétaires 2022 pour solder ces budgets
- Réflexion autour des rythmes scolaires
- Participation financière pour insuffisance de logements sociaux à venir
- Mise en œuvre de programmes d'habitats importants dans les prochaines années
- Maîtrise des coûts d'exploitation nécessaire du patrimoine bâti communal
- Participation citoyenne
- Transition écologique
- Transition numérique
- Projet de piscine intercommunale
- Ouverture du crématorium.

Arrivées de Mesdames Carole DIARD et Laurence BROSSARD

Au sujet du projet de piscine intercommunale, en réponse à Monsieur Bernard PANNEFIEU, Monsieur le Maire précise qu'il fera l'objet d'une approbation par le conseil municipal tant pour l'engagement sur ce projet que pour les crédits qu'il conviendra d'inscrire au budget.

Dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette était de 8 023 000 € et les remboursements en capitaux de 1 123 000 €. Un emprunt de 1 100 000 € a été souscrit en 2020. La dette par habitant s'élève à 485 €, largement inférieure aux communes de même strate voire de strate inférieure.

Arrivée de Madame Maryline TESSIER

Les dépenses de fonctionnement par habitant à Loire-Authion sont inférieures à celles des communes de même strate au sein d'ALM, il en va de même pour les recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire fait remarquer le faible niveau des produits de la fiscalité par habitant par rapport à d'autres collectivités environnantes. Monsieur PANNEFIEU estime cela positif et relève de l'héritage historique.

Ressources humaines

En 2020, les charges de personnel ont représenté 6 800 000 € (50% des charges réelles de fonctionnement).

En 2021, il est proposé un budget de 7 333 000 € qui prend en compte l'évolution des carrières, le nouveau dispositif pour les collectivités d'indemnité de précarité, la mise en place d'une astreinte d'exploitation tout au long de la semaine, la participation prévoyance ainsi que les mouvements de personnel. Cette proposition de budget marque l'amorce d'une maîtrise des dépenses du personnel.

Subventions aux associations

Le montant de la proposition des subventions sollicitées par les associations (1 336 078 €) est plus élevé que la limite qui était fixée de les contenir au montant initial du budget de 2020.

Monsieur le Maire spécifie que la renégociation du contrat avec la FOL pour les accueils de loisirs, entamée à la fin du précédent mandat, sera prise en compte dans le budget 2021, ce qui entraîne une augmentation significative (+36 000 € par rapport à 2020).

Monsieur Patrick CHARTIER relève une augmentation de 10 000 € du montant alloué à la culture par rapport au montant communiqué lors de la commission Finances. Madame Myriam BÉRANGER, adjointe en charge de la culture et du tourisme, précise que cela est dû à l'intégration des subventions au Rock et des vaches et aux salons Rout'Art.

A propos du maintien de la subvention envisagée en faveur de la FDGDON, Monsieur Paul OPREA, adjoint en charge du pôle Grandes mutations et innovation de l'action publique, en réponse à Monsieur Philippe FENARD concernant la destruction des nids de frelons asiatiques, fait savoir

qu'une rencontre avec la FDGDON et l'ASAD est prévue pour envisager un mode de fonctionnement.

Fiscalité

Au niveau de la fiscalité, Monsieur PANNIER présente un comparatif des taux de fiscalité 2020 par rapport à des communes de même importance.

Pour 2021, s'agissant de la suppression de la taxe d'habitation et compensée par l'Etat et de l'absence de revalorisation des bases, la proposition est de maintenir les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie de 2020

- TFB : 25,68%
- TFNB : 43,76%

ce qui dégagerait un produit de fiscalité de 6 079 676 € sans prise en compte de l'élargissement des bases locatives dues aux nouvelles constructions.

Compte tenu des perspectives de réalisation de logements sur le territoire de 2021 à 2025, un volume de logements mis sur le marché relativement important (468 logements), l'impact financier sur la taxe foncière, auquel s'intégrerait la taxe du département, pourrait intervenir dès 2024 (estimation de 34 000 €).

Monsieur CHARTIER s'interroge sur le fait que la taxe du département, prélevée jusqu'alors par le Département, vienne majorer la taxe foncière et non compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur PANNIER confirme que la taxe du Département vient abonder la taxe foncière pour compenser la perte de taxe d'habitation en tenant compte de l'évolution des constructions nouvelles.

Arrivée de Monsieur Hicham EL BAHRI

Les autres recettes fiscales s'établissent comme suit :

- Attribution de compensation ALM : 816 000 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - ALM : 295 000 €
- Dotation de solidarité communautaire - ALM : 315 000 €
- Droits de mutation : 450 000 € une certaine prudence est de mise sur ce poste malgré une dynamique immobilière sur le territoire. Un ajustement pourra être opéré en cours d'exercice.
- Taxe sur les pylônes électriques : 33 000 €

Au niveau des dotations de l'Etat, on peut noter le décrochage lié à la fin programmée des dotations de solidarité urbaine (DSU) pour 2024 et de solidarité rurale (DSR) pour 2022 avec un impact la capacité d'autofinancement. Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de saisir les parlementaires en vue d'évoquer avec eux ces problématiques qui concourront à une baisse de recettes d'environ 900 000 € sur la durée du mandat. L'ensemble des dotations est estimé pour 2021 à 4 460 000 €.

Arrivée de Madame Ségolène BRUN

Les résultats provisoires de l'exercice 2020, en section de fonctionnement, permettent de dégager un excédent budgétaire provisoire de clôture de 1 619 661 € auquel vient s'ajouter le report antérieur excédentaire de 1 109 555 € pour arriver à un excédent global de 2 729 216 €.

Monsieur PANNIER présente ensuite le projet de budget de fonctionnement pour 2021 s'équilibrant en dépenses et recettes à 16 741 704 €.

En section d'investissement, les résultats provisoires 2020 présentent un déficit budgétaire de 930 591 € mais le report antérieur excédentaire de 2 235 532 € permet de dégager un excédent global de 1 304 941 €.

Monsieur PANNIER fait observer le faible niveau représenté par les subventions d'investissement (116 078 €) par rapport au montant global des recettes de fonctionnement de 7 033 935 €.

Un travail de recherche de financements en amont des différents projets sera à mener. Monsieur le Maire ajoute qu'il conviendra de prévoir un phasage des investissements en fonction des financements susceptibles d'être obtenus.

Les dépenses d'investissement s'élevant à 7 964 526 € présentent un taux d'exécution de 59% par rapport au budget prévisionnel dû en grande partie aux effets de la crise sanitaire. Monsieur le Maire explique qu'un gros de travail a été mené sur les restes à réaliser qui étaient très importants et cela devra être poursuivi.

Arrivée de Madame Barbara LEDUC- BARRÉ

Monsieur PANNIER présente le projet de budget 2021 d'investissement qui s'équilibre à 9 384 808 €. Il confirme la faible part que représentent, en recettes, les subventions d'investissement (500 000 € dont 400 000 € notifiées sur des opérations qui étaient en cours).

Au niveau des dépenses, celles-ci sont constituées :

- des enveloppes régulières pour un total de 2 000 000 € consacrées au gros entretien, au renouvellement et achats et réparties en 6 catégories: Voirie-signalisation-réseaux (650 000 €), les espaces publics (220 000 €), les bâtiments (550 000 €), le matériel et mobilier (200 000 €), l'Informatique ou systèmes d'information (130 000 €), les réserves foncières (250 000 €)
- des projets de voirie 1 050 000 € (Rue Jeanne de Laval Andard, Rue Azéma Billa Brain sur l'Authion...)
- des projets prioritaires pour 1 806 442 € (Groupe scolaire Corné, Fonds de concours Voirie...)
- des projets nouveaux à hauteur de 1 939 917 €
- des restes à réaliser pour 842 449 €.

L'ensemble sera réalisé sans nouvel emprunt.

La question du fléchage dans les projets plutôt qu'en enveloppes régulières des dépenses d'entretien des bâtiments, notamment celles liées aux églises (200 000 €) a été débattue entre Mme Carole DIARD, adjointe en charge du patrimoine et Monsieur CHARTIER.

Monsieur le Maire indique que les travaux à effectuer dans les églises sont très importants et qu'il a été jugé préférable de les flécher, sur cet exercice, comme des projets à part entière et non comme du gros entretien.

Monsieur le Maire évoque le sujet du secteur des Magnolias à Corné sur lequel une opportunité de constituer une réserve foncière d'environ 3 ha pourrait se présenter tout prochainement. Ceci permettrait de mettre en œuvre des programmes d'habitat sur le mandat prochain, car si l'ensemble des programmes immobiliers prévus sont réalisés d'ici à la fin du présent mandat cela purgera une grande partie des droits à construire. Il souligne l'importance de se projeter sur l'avenir en examinant au plus près les opportunités de réserves foncières pouvant se présenter.

Dans le cadre de l'activité bateaux, Monsieur le Maire souligne qu'il existe un réel problème au niveau des pontons. Leur installation nécessite de gros aménagements en bord de Loire pour répondre aux normes de sécurité exigées pour l'embarquement et débarquement des passagers des bateaux de croisière. Un travail va devoir être mené afin de trouver une solution pérenne. Il ajoute que la vente d'un des 2 bateaux qui était prévue n'est pas intervenue en raison d'offres insuffisantes par rapport aux attentes.

Monsieur CHARTIER constate que le projet de budget est établi sans recours à l'emprunt et il s'en félicite, toutefois il prend acte de l'absence de dépenses imprévues, ce qui signifie aucune marge de manœuvre en cas d'éventuel dérapage d'un projet ou d'opportunité du type de celle du secteur

des Magnolias. Monsieur le Maire explique cela par le fait que tout nouveau projet devra faire l'objet d'une décision modificative et devra être financé, sans doute par l'emprunt.

Afin de respecter les critères pour pouvoir bénéficier de la dotation de solidarité urbaine (DSU), Monsieur Hicham EL BAHRI souhaite connaître la manière avec laquelle est envisagée la perspective d'augmentation des logements sociaux. Monsieur le Maire déclare que les grosses opérations (type Buissons Belles/ Gantières à Brain sur l'Authion) prévoient 30 % de logements sociaux. Sur des programmes différents, la réalisation d'un maximum de logements sociaux devra aussi être mise en œuvre. Monsieur Daniel RAULT, adjoint en charge du droit des sols et du suivi de la planification urbaine, précise que cette préconisation devra aussi s'appliquer aux lotissements privés. Il fait observer que le programme de l'Hopiteau en cœur de bourg de Brain sur l'Authion serait entièrement constitué de logements sociaux.

En conclusion, Monsieur le Maire confie que ce projet de budget se veut ambitieux en cela qu'il permet de réaliser des projets nouveaux et d'assurer un développement et des mises à niveau des équipements et/ou espaces publics sur l'ensemble du territoire. Il réitère l'objectif de reconstituer une capacité d'autofinancement plus importante pour permettre de programmer un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.

Il remercie l'ensemble des acteurs, Monsieur PANNIER et l'ensemble des services et notamment Emmanuel BETIN, ex directeur des finances, parti pour ALM en début d'année et Pierre RAVENEAU qui a assuré l'élaboration de ce document.

II - RESSOURCES

FINANCES

N°01 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur PANNIER, et après avoir entendu les différentes remarques et observations formulées au sujet de ce rapport, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021.

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°02 : PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 27 décembre 2019 dite loi « engagement et proximité », prévoit la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il doit être adopté dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux concernés.

Ce projet de pacte, approuvé le 14 décembre 2020 par le Conseil de communauté d'ALM, réaffirme les valeurs et principes partagés de l'intercommunalité d'ALM, vise à définir le rôle des instances de décision de la Communauté urbaine, à garantir la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et ses communes membres ainsi que les modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Ce pacte de gouvernance est conclu pour la durée du mandat communautaire 2020-2026.

Monsieur Bernard PANNEFIEU regrette qu'il ne soit pas question des finances et comment les flux financiers sont constatés. Monsieur le Maire déclare que dans un 2^{ème} temps, un pacte fiscal et financier sera élaboré.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Monsieur Pannefieu), approuve le pacte de gouvernance de la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

N°03 : DÉSIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE BAUNÉ

Monsieur le Maire rappelle que Madame Audrey REVEREAULT a été élue en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Bauné le 3 novembre 2020 et à ce titre elle se trouve donc proposée comme représentante de la commune au sein du conseil d'école Louise Michel de Bauné. Elle remplacera donc Monsieur Alain COSTE.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

III - AMÉNAGEMENT CADRE DE VIE

URBANISME - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

N°04 : CESSION DE LA PARCELLE 004 ZL 255 - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD

Monsieur RAULT fait part de la demande de Madame GIRARD Isabelle qui souhaite acquérir la parcelle 004 ZL 255 (345 m²), sur la commune déléguée d'Andard, sur laquelle se trouve l'accès à sa propriété. Ce terrain est situé en zone agricole et ne supporte pas de réseau public.

S'appuyant sur l'avis favorable du groupe de travail acquisitions/cessions du 19 novembre 2020 qui considère que la parcelle 004 ZL 255 ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à Mme GIRARD Isabelle cette parcelle de 345 m² au prix de 0,30 €/m² €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°05 : ACQUISITION DES PARCELLES 004 ZK 59 - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD ET 042 ZB 23 - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Monsieur RAULT expose que les copropriétaires des parcelles 004 ZK 59 (les Bataillères - Andard - 1 260 m²) et 042 ZB 23 (Les Prés Bas - Brain sur l'Authion - 7 335 m²) souhaitent faire don de ces immeubles à la commune. Ces parcelles sont classées respectivement en zone agricole et en zone naturelle. La parcelle 042 ZB 23 est contiguë à l'Espace Naturel Sensible du marais d'Andard et Brain-sur-l'Authion et à une autre parcelle communale.

Pour des raisons administratives, le don initialement prévu revêtira la forme d'une cession à la commune pour 1 €.

Aussi, conformément à l'avis favorable du groupe de travail urbanisme opérationnel du 11 juillet 2019, et étant donné que ces parcelles sont libres de tout bail, le conseil municipal, unanime, approuve cette acquisition au prix de 1 €. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

IV - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 200 € est accordée par ALM aux habitants de son territoire pour l'achat de vélos à assistance électrique.

Monsieur Didier ROUGER informe que les travaux du giratoire de la Crémaillère d'Argent à Brain sur l'Authion vont débuter le 22 février pour une durée de 5 semaines.

Monsieur Jean-Louis EZECHIEL a constaté depuis quelque temps l'installation de piliers et d'un portail à l'une des entrées de la commune déléguée de Corné. Il souhaite en connaître la signification. Monsieur Daniel RAULT fait part d'un projet porté par le service Espaces verts sous le précédent mandat en vue de marquer l'entrée du bourg. Après une première proposition non retenue, un 2^{ème} projet a été travaillé et sera présenté au conseil communal de Corné.

Madame Claire VIAL revient sur le document remis avant la séance constituant un appel à la semaine scolaire de 4 jours avec un certain nombre d'argumentaires. Elle n'entend pas y répondre maintenant.

Monsieur Hicham EL BAHRI adresse ses félicitations à l'AICLA pour l'obtention du label Tiers Lieu pour le Bricolab. Il évoque à travers ce beau projet et une belle reconnaissance pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle la vigilance dont il est fait preuve dans les écoles et dans les résidences autonomie au titre de la pandémie de COVID-19. La situation n'est pas simple notamment à la résidence autonomie d'Andard. Il adresse ses remerciements et encouragements aux équipes en place. Une nouvelle directrice, Anne GOISNARD a été accueillie lundi 1^{er} février dans une situation difficile.

Madame Marie-France RENOUE ajoute que des contacts fréquents sont pris avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

V - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 heures 55.